

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
MARDI 22 OCTOBRE 2015
A 19 H 00

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le [MARDI 22 OCTOBRE 2015 à 19 H 00](#) à la **Mairie de GRON**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 13 Octobre 2015

Le Maire,
Stéphane PERENNÈS

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2015

4 – FONCTION PUBLIQUE

4-2 – Personnel contractuel

2015/10/01 – Conventions de formation approfondissement BAFA : U.F.C.V

2015/10/02 – Convention de formation générale BAFA : U.F.C.V

2015/10/03 – Convention de formation approfondissement BAFA : F.S.C.F

7 – FINANCES LOCALES

7-1 – Décisions Budgétaires

2015/10/04 – Services de l'eau et assainissement : dégrèvements sur factures

2015/10/05 – Service de l'eau : Admission en non-valeur

2015/10/06 – Service assainissement : Admission en non-valeur

2015/10/07 – Travaux en régie

2015/10/08 – Les Chaponnières : Dissolution du budget annexe et désaffiliation de la TVA

2015/10/09 – Les Chaponnières : Travaux d'électrification

2015/10/10 – Les Chaponnières : Travaux sur le réseau d'eau potable et travaux sur le réseau d'eaux pluviales

2015/10/11 – CCAS : Maintien du budget annexe

8 – DOMAINES ET PATRIMOINE

8-8 – Environnement

2015/10/12 – Adoption du rapport sur l'eau de l'année 2014

2015/10/13 – Les Damiettes : vente d'un pavillon par Domany

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE à 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 Octobre 2015 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

Sont présents : René VIRATELLE, Danielle GREGOIRE, Muriel BEVRE, Adjoints, Eric BIRON, Isabelle BALDASSARI, Sylvain GREMY, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Conseillers.

Absente : Valérie JONCOUR, Conseillère.

Absent excusé : Gauthier PAJONA, Conseiller, (pouvoir à Muriel BÈVRE)
Jean-Paul ROUX, Conseiller, (pouvoir à René VIRATELLE)

Secrétaire de séance : Isabelle BALDASSARI

Le Conseil approuve le compte rendu du 22 septembre 2015.

4 – FONCTION PUBLIQUE

4-2 – Personnel contractuel

Délibération n° 2015/10/01

Convention de formation stage BAFA

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer deux conventions, dans le cadre d'une formation de deux agents, avec l'Union Française des Colonies de Vacances Champagne Ardenne 21 Rue Dieu Lumière – CS 20011 51722 REIMS CEDEX. La formation d'approfondissement BAFA aura lieu du 19 décembre 2015 au 24 décembre 2015 en demi-pension, soit une durée de 6 jours au total.

Le coût de la formation en demi-pension est de 380 € soit 760 € pour **deux agents**.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conventions de formation U.F.C.V.

Délibération n° 2015/10/02

Convention de formation stage BAFA

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer une convention, dans le cadre d'une formation d'un agent, avec l'Union Française des Colonies de Vacances Champagne Ardenne 21 Rue Dieu Lumière – CS 20011 51722 REIMS CEDEX.

La formation générale BAFA aura lieu du 19 décembre 2015 au 27 décembre 2015 en demi-pension, avec une interruption le 25 décembre 2015, soit une durée de 8 jours au total. Le coût de la formation en demi-pension est de 480 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de formation U.F.C.V.

Délibération n° 2015/10/03

Convention de formation stage BAFA

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer une convention, dans le cadre d'une formation d'un agent, avec la Fédération Sportive et Culturelle de France 16 Boulevard de la Marne BP 11 89010 AUXERRE.

La formation d'approfondissement BAFA aura lieu du 13 février 2016 au 18 février 2016 en pension complète, soit une durée de 6 jours au total. Le coût de la formation est de 425 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de formation avec la F.S.C.F.

7 – FINANCES LOCALES

7-1 – Décisions Budgétaires

Délibération n°2015/10/04

Services de l'eau et de l'assainissement : dégrèvements sur factures

Le Maire fait part de réclamations d'administrés concernant leur facture d'eau sur le rôle d'eau 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de procéder à des réductions sur factures par l'émission de titres sur le budget de l'eau et le budget assainissement.

Délibération n°2015/10/05

Service de l'eau : Admission en non-valeur

Vu le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le budget eau potable de la Commune de GRON transmis par Madame le Trésorier de SENS.

Vu les états P511 des produits irrécouvrables pour un montant de 634,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur sur le budget eau les sommes de :

- Exercice 2007 : 393,15 €

- Exercice 2008 : 241,57 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6541.

Délibération n°2015/10/06

Service assainissement : Admission en non-valeur

Vu le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le budget assainissement de la Commune de GRON transmis par Madame le Trésorier de SENS. Vu les états P511 des produits irrécouvrables pour un montant de 291,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur sur le budget assainissement les sommes de :

- Exercice 2008 : 291,27 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6541.

Délibération n°2015/10/07

Travaux en régie

| Aménagement du Pôle Commercial | | |
|--|---|-------------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Servet Duchemin : Achat de grillage | 1 agent de maîtrise | 703,14 € |
| Pose du grillage | 30 h x 23,11 € | 693,30 € |
| Nettoyage de murs au Karcher | 1 agent technique | 363,80 € |
| | 20 h x 18,19 € | 477,47 € |
| Zolpan : Achat de peinture | | 93,60 € |
| Bricoman : Achat de géotextile, ciment | | 226,73 € |
| Sotrama : Achat de gravillons | 1 agent de maîtrise | 184,88 € |
| | 8 h x 23,11 € | |
| | Total TTC | 2 742,92 € |

| Aménagement du jardin – Maison de l'Enfance | | |
|--|---|-------------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Servet Duchemin : Achat de grillage | 1 agent de maîtrise | 1 744,84 € |
| Pose par les agents | 40 h x 23,11 € | 924,40 € |
| | 1 agent technique | 619,60 € |
| | 40 h x 15,49 € | 199,10 € |
| Loxam : Location d'une mini-pelle | | 360,82 € |
| Sotrama : Achat de calcaire | 1 agent de maîtrise | 231,10 € |
| Travaux par les agents | 10 h x 23,11 € | |
| | 1 agent technique | 353,76 € |
| | 16 h x 22,11 € | |
| | Total TTC | 4 433,62 € |

| Aménagement Chemin Piéton Parc Fosse aux Loups | | |
|---|---|-------------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Rondino : Petit pont bois | | 674,28 € |
| Sotrima : Achat de calcaire | | 1 257,97 € |
| Loxam : Location mini-pelle | | 583,47 € |
| Bricoman : Géotextile, pôteaux | | 320,90 € |
| Travaux agents | 1 agent de maîtrise 48 h x 23,11 € | 1 109,28 € |
| | 1 agent technique 48 h x 22,11 € | 1 061,28 € |
| | 1 agent technique 12 h x 15,49 € | 185,88 € |
| | 1 agent sous contrat 12 h x 10,95 € | 131,40 € |
| | Total TTC | 5 324,46 € |

| Aménagement du couloir de la Salle Polyvalente | | |
|---|---|-----------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Zolpan : Fourniture peinture | | 309,26 € |
| Baudry : Fournitures diverses | | 116,50€ |
| Travaux agents | 1 agent de maîtrise 4 h x 23,11 € | 92,44 € |
| | 1 agent technique 12 h x 18,19 € | 218,28 € |
| | Total TTC | 736,48 € |

| Logement 2 Bis, Rue de l'Ecole | | |
|---------------------------------------|---|-------------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Taille des haies | 1 agent de maîtrise 20 h x 23,11 € | 462,20 € |
| | 1 agent technique 20 h x 19,93 € | 398,60 € |
| Nettoyage des murets | 1 agent CAE 5 h x 14,17 € | 70,85 € |
| Zolpan : Achat de peinture et divers | | 729,31 € |
| Servet Duchemin : Achat de grillage | | 373,44 € |
| Travaux Agents | 1 agent technique 26 h x 19,93 € | 518,18 € |
| | 1 agent technique 4 h x 14,17 € | 56,68 € |
| | Total TTC | 2 609,26 € |

| Complexe Albert Guillet | | |
|--|---|-------------------|
| Fournitures | Nombre d'heures travaillées/Coût | Montants |
| Zolpan | | 212,71 € |
| Travaux agents | 1 agent technique 25 h x 18,19 € | 454,75 € |
| Travaux : - 14 portes extérieurs, 7 fenêtres, 3 poteaux de maintien | 1 agent technique 25 h x 19,93 € | 498,25 € |
| | Total TTC | 1 165,71 € |

| Récapitulatif des travaux en régie par les agents des services techniques | |
|--|------------------------------|
| Intitulé | Montants |
| Aménagement du Pôle Commercial | 2 742,92 € |
| Aménagement du Jardin de la Maison de l'Enfance | 4 433,62 € |
| Aménagement du Chemin Piéton Parc Fosse aux Loups | 5 324,46 € |
| Aménagement Couloir Salle Polyvalente | 736,48 € |
| Logement du Groupe scolaire | 2 609,26 € |
| Complexe Albert Guillet | 1 165,71 € |
| | Total TTC 17 012,45 € |
| | TVA 20% 2 835,74 € |
| | TOTAL HT 14 177,04 € |

Délibération n°2015/10/08

Les Chaponnières : Dissolution du budget annexe et désaffiliation de la TVA
Le Maire donne la chronologie de la création du Lotissement « Les Chaponnières »

* le 28 mars 2013, le Conseil Municipal décide de la création du Lotissement avec option TVA.

* les 5 novembre 2013 et 19 décembre 2013 deux avances du Budget Primitif sont consenties à l'équilibre du Budget au lotissement des Chaponnières afin d'acquérir les terrains.

* le 2 juillet 2015 le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser ce lotissement d'habitation.

Le coût initial des terrains soit 284 501,74 € est transféré sur le Budget Principal. Les opérations de cession étant réalisées à ce jour, il convient donc de dissoudre le budget annexe du lotissement « Les Chaponnières » et de solliciter la désaffiliation selon le régime réel trimestriel de la TVA auprès du service des Impôts Quai de Nancy à Sens.

Délibération n°2015/10/09

Les Chaponnières : Travaux d'électrification

Le Maire expose au Conseil Municipal que les écritures comptables concernant le budget annexe du lotissement des Chaponnières ont été reprises dans le budget principal. A ce titre des travaux doivent être entrepris en lien avec la Société Brennus Habitat. Une convention de répartition est établie pour l'installation d'un transformateur.

Le montant global de ces travaux est de 85 925,25 € H.T.

* La participation du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Yonne est de 29 214,59 € H.T.

* La participation de Brennus Habitat pour la construction des 26 logements est de 36 861,93 € H.T.

* La participation communale pour les 14 lots restants est de 19 848,73 € H.T.

Un acompte de 80 % sera versé à la Société Brennus Habitat à la signature de la convention et le solde à la réception des travaux.

Le Conseil : décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec Brennus Habitat.

Délibération n°2015/10/10

Les Chaponnières : Travaux sur le réseau d'eau potable et travaux sur le réseau d'eaux pluviales

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux doivent être entrepris dans la zone d'habitation des Chaponnières pour l'extension du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales.

Des devis ont été retenus auprès de Terrassement Entreprise (TED II) Devilaine à Beauvoir.

Réseau d'eau potable : le montant retenu pour les travaux sur le budget de l'eau est de 9 135,79 € TTC

Réseau d'eaux pluviales : le montant retenu pour les travaux sur le budget principal est de 3 543,04 € TTC

Le Conseil : décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis avec l'entreprise TED II de Beauvoir.

Délibération n°2015/10/11

CCAS : Maintien du budget annexe

Le Maire expose à l'Assemblée que la Loi Nôtre – article 22 Ter relatif au CCAS et CIAS (Etablissements publics chargés d'une mission essentielle de prévention et de développement social) rend facultatif la création de ces établissements publics dans les communes de moins de 1500 habitants.

La Commission d'assistance créée à Gron en 1920 et transformée en Centre Communal d'Action Sociale en 1986 dispose aujourd'hui d'un budget annuel de 11 000€ et représente 0.27 % du Budget Principal de la Commune. Ces aides discrétionnaires sont non négligeables pour les administrés dans le besoin.

Sensible aux relations avec les usagers, le maintien de ce service public permet aux personnes en difficulté financière de leur garantir une qualité d'accueil et d'écoute.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le maintien de ce budget annexe dans le cadre du lien social de proximité sur le territoire Communal.

8 – DOMAINES ET PATRIMOINE

8-8 – Environnement

Délibération n°2015/10/12

Adoption du rapport sur l'eau de l'année 2014

Conformément au décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau doit être présenté en Conseil Municipal.

Le rapport 2014 présente des informations techniques et financières portant sur les compétences exercées par la commune : la production d'eau potable, l'entretien et l'extension du réseau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de la lecture du rapport en séance.

Délibération n°2015/10/13

La société DOMANYS souhaite vendre à ses locataires des logements du lotissement des Damiettes. La Commune de GRON souhaite encourager les solutions qui permettent de faciliter les parcours résidentiels des ménages. A cet égard, les cessions de logements HLM constituent des opportunités d'accession à la propriété à prix modéré pour les ménages modestes. La vente est réalisée en priorité au profit des locataires occupants les logements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* émet un avis favorable à la cession d'un logement aux futurs locataires aux prix fixés dans la demande de la Société DOMANYS.

(3 rue des Boulonnes).

INFORMATIONS DU MAIRE

* Le Maire donne la fréquentation du restaurant scolaire :

- en Primaire entre 59 et 68
- en Maternelle entre 21 et 28

Il convient de poursuivre l'étude sur la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

* Le projet pédagogique du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S) est validé par le Conseil Municipal.

* La balayeuse de la Communauté de Communes passera à Gron les 12 et 13 Novembre 2015 soit au rythme d'une fois par trimestre.

* Le plan Communal de Sauvegarde Communal (P.C.S) doit être remis à jour.

* Les élus sont toujours à la recherche d'un médecin.

* Des travaux de modification du Cabinet de Kinésithérapie vont être entrepris dans l'hiver, soit en régie par les agents techniques, soit par un artisan.

* Le Maire réfléchit quant à la suppression des miroirs de route sur la rue du Bordiot car des imprudences ont lieu régulièrement.

* La matérialisation d'un Stop sera également faite entre la Rue des Damiettes et la Rue du Bordiot.

* Toutes les déjections canines peuvent être jetées dans les poubelles ménagères car elles sont incinérables.

* Le Maire souhaiterait qu'une aire de covoiturage soit aménagée sur la Commune.

QUESTIONS ORALES

Francis SARLIN a proposé à la Chambre de Commerce et d'Industrie que Ludivine SOURDIN, Esthéticienne soit mise à l'honneur afin de présenter son activité le 19 novembre 2015 lors d'une soirée de professionnels organisée au Théâtre Municipal de Sens.

Sylvain GREMY félicite l'Association Art et Musique pour le Concert folk et jazz « Woodsong » organisé à Gron dans la Salle polyvalente le 17 octobre 2015.

Il fait part également du mauvais comportement des conducteurs sur la Rue Haute et demande que soit revue la signalisation horizontale.

Muriel BEVRE informe les élus que le prochain bulletin municipal est réceptionné et qu'il sera distribué dans les boites aux lettres semaine 44.

Danielle GRÉGOIRE fait part des élections du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E) le 12 décembre 2015 entre 14 et 18h.

L'élection du Maire et des Adjointes du C.M.E aura lieu le mercredi 16 décembre à 18h.

Alain CHAPLY demande que la Brigade de Gendarmerie de Sens se déplace plus fréquemment sur le CD72 près du feu tricolore.

Il demande également si au niveau du permis de construire de la Société SITA dans la zone industrielle toutes les précautions ont été prises quant au traitement des déchets afin d'éviter tout risque de pollution.

Nathalie CARDOSO MOUTA informe que les déchets Chemin des Gavons ne sont pas ramassés.

Maud DE SCHRYVER fait part que la suppression du bus le matin n'a fait l'objet d'aucun retour des habitants.

Séance levée à 20h30.

Mme Odile MANISSADJAN intervient après que le Maire ait levé la séance, elle demande aux élus comment les personnes qui ne possèdent ni véhicule ni permis de conduire font pour se rendre dans la nouvelle zone Commerciale « Les Portes de Bourgogne », aucun transport en commun n'existe directement ! A part se rendre de Gron à Garibaldi, de Garibaldi à Auchan, de Auchan à Garibaldi et de Garibaldi à Gron en retour !

Le secrétaire de séance,
Isabelle BALDASSARI

Le Maire,
Stéphane PERENNÈS